

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU

Séance du lundi 15 décembre 2025 – 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le lundi quinze décembre,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur Davy LAGRANGE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, à la Mairie siège de Conques-en-Rouergue, située 2 place de la mairie, commune déléguée de Saint-Cyprien-sur-Dourdou.

Présents (16) : Benoit ANTERRIEUX, Michèle BUESSINGER, Michel CABROL, Jean-Luc CALMELS, Aurélie CARLES, Annie CARRIER, Bertrand CAYZAC, Michaël CERLES, Jean-Marie DANGLES, Jean-Claude DELAGNES, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Bernard LEFEBVRE, Eugénie MANHARIC, Marie-Noëlle PINQUIE-DOUMBOUYA, Aline SOLIGNAC.

Pouvoirs (1): Annie LAMPLE à Jean-Claude DELAGNES

Absents (6) : Agnès BONNEFONT, Serge FABRE, Fabienne LAVILLE, Christophe IZARD, Maryline LAQUERBE, Angélique BONY-VIARGUES.

Secrétaire de séance : Jean-Luc CALMELS

Date de convocation et d'affichage : jeudi 11 décembre 2025

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 24 novembre 2025 sans remarque.

Information sur les articles du prochain bulletin.

Délibération N° 15122025-1

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat proposée par le SIEDA.

Considérant que ces activités d'achat centralisées concernent la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services, lorsqu'elles relèvent des compétences du SIEDA et qu'il s'agit d'une opportunité de bénéficier de l'expertise technique du SIEDA.

Considérant que le membre qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

Considérant qu'en agissant en qualité d'intermédiaire, le mécanisme de la centrale d'achat public ajoute un nouveau dispositif permettant d'offrir une carte de prestations à la discrétion des membres.

Considérant la facilité en termes de procédure et de l'absence d'obligation de procéder à des commandes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve l'adhésion de la commune de Conques-en-Rouergue à la Centrale d'Achat du SIEDA.**

Monsieur le Maire évoque la coopération du SIEDA pour une étude de faisabilité pour un mécanisme d'autoconsommation collectif par panneau solaire.

Délibération N° 15122025-2

OBJET : Convention avec la SAFER

La commune renouvelle sa participation au site Vigifoncier afin de définir les modalités d'un dispositif de veille foncière. Ce dispositif permet entre autres de connaître en temps réel les mutations onéreuses portées à la connaissance de la SAFER sur le territoire communal pour l'ensemble des zones agricoles, naturelles et forestières ainsi que par les terrains et biens immobiliers à usage et à vocation agricole dans les zones urbaines et à urbaniser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention de concours technique qui annule et remplace la convention du 11/02/2016 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération N° 15122025

OBJET : Convention avec l'association Hygiénavie pour la mise à disposition de la salle associative dans le cadre de leurs actions pour le sport à destination des séniors.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de mise à disposition de la salle associative de Saint-Cyprien réalisée par l'association Hygiénavie pour proposer des activités sportives adaptées aux publics séniors. Déjà proposée au dernier conseil, cette délibération est retirée de l'ordre du jour, l'association n'ayant pas recontactée la mairie et le club séniors proposant déjà cette activité.

Délibération N° 15122025-3

OBJET : Renouvellement de l'assurance statutaire de la collectivité.

Considérant que la dernière proposition effectuée par Groupama est équivalente à la meilleure offre retenue par le Centre De Gestion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la contractualisation avec Groupama.

Délibération N° 15122025-4

OBJET : Contractualisation avec Groupama pour proposer un contrat de groupe aux employés de la commune concernant leur contrat de prévoyance.

Considérant la présentation réalisée par Groupama auprès des salariés et leur retour, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la conclusion d'un contrat de groupe à partir du 1^{er} janvier 2026.

Délibération N° 15122025-5

OBJET : Nomination d'un agent de prévention.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nomination d'un agent de prévention. Ce dernier sera le responsable des services techniques qui sera formé en conséquence.

Délibération N° 15122025-6

OBJET : Mise en place d'un accompagnement à la consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation du Trésor.

Considérant que la rénovation du Trésor est en réflexion depuis plusieurs années (dernière étude en date de 2017) et que la DRAC invite la commune à faire appel à un programmiste. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour recourir à l'expertise d'un programmiste afin d'accompagner la commune à la rédaction du dossier de consultation pour le recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

Délibération N° 15122025-7

OBJET : Projet de rénovation des couvertures de l'abbatiale Sainte-Foy – Phase 3 A. Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Considérant que les travaux sont prévus en phase et que la phase 3 A reste à mettre en œuvre ;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offre, les entreprises ont été choisies ;

Considérant que le projet de rénovation des toitures a fait l'objet d'une demande de déplafonnement des subventions auprès de la DRAC et est inscrit au titre du CPER en cours ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les services de la DRAC conformément au plan de financement ci-dessous ;
- **VALIDE** le plan de financement comme suit pour la tranche 3a dont les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2026 et dont le début des travaux est programmé en octobre 2026 :

Dépenses phase 3a en € HT	Subvention 2026 sollicitée en euros CPER en cours	
Travaux 2026-2027 : Lot 1: 128 415.68€ Lot 2: 39 108€ Lot 3: 96 258.98€ Lot 4: 21 320€ Lot 5: 15 120€	Subvention Etat – DRAC (50%)	160 358.41€
	Subvention région (30%)	96 215.05 €
	Subvention Département (20%)	64 143.36 €

MO et SPS: 20 494.16€		
TOTAL	320 716.82 €	TOTAL

Délibération N° 15122025-8

OBJET : Projet de rénovation des couvertures de l'abbatiale Sainte-Foy – Phase 3
A. Demande de subvention auprès de la Région Occitanie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de la Région Occitanie conformément au plan de financement ci-dessus.

Délibération N° 15122025-9

OBJET : Projet de rénovation des couvertures de l'abbatiale Sainte-Foy – Phase 3
A. Demande de subvention auprès du Département de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les services du Département de l'Aveyron conformément au plan de financement ci-dessus.

Délibération N° 15122025-10

OBJET : Participation de la commune de Conques-en-Rouergue au projet de travaux du SDIS.

M le Maire indique que le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Aveyron envisage dès 2026 la réalisation de travaux de réhabilitation du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Marcillac-Vallon. Il est convenu que les communes couvertes par le CIS participe à hauteur de 50% du coût de l'opération estimé à ce stade à 623 859.72€ soit 311 929.86€. La communauté de communes propose de conclure un prêt pour les communes qui le souhaitent.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Communes défendues	Population défendue	Montant de la participation
Clairvaux d'Aveyron	994	34 779.39
Conques-en-Rouergue	1084	38 103.38
Escandolières	24	839.74
Marcillac-Vallon	1714	59 971.71
Mouret	216	7 557.69
Nauviale	591	20 678.69
Pruines	102	3 568.91
Saint-Christophe-Vallon	1181	41 322.40
Salles-la-Source	1387	48 530.20

Valady	1617	56 577.74
TOTAL COMMUNES	8915	311 929.86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de cette dépense qui sera inscrite au budget 2026.
- **VALIDE** le principe que la communauté de communes soit l'interlocuteur unique du SDIS ainsi que le principe du recours à l'emprunt, souscrit par la communauté de Communes pour le compte des communes membres qui le souhaitent, pour une période de dix ans.
- **AUTORISE** M le Maire à signer les conventions de financement à venir pour la commune de Conques-en-Rouergue.

Délibération N° 15122025-11

OBJET : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget. Budget principal.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2026 :

Chapitre	Montant voté 2025	Montant autorisé
20- Immobilisation corporelles	99 000€	24 750€
21 – Immobilisations corporelles	903 972.24€	225 993.06€
23- Immobilisations corporelles en cours	139 838.82€	34 959.70€

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent avant l'adoption du budget principal 2026.

Délibération N° 15122025-12

OBJET : Convention avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du Grand Site de France et l'Association Artistique et Culturelle de Conques pour l'occupation des locaux du Centre Européen – commune déléguée de Conques (annule et remplace la délibération n°26062024-2).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la location des ensembles de bureaux pour le montant de 250€ par mois toutes charges comprises pour chacun des deux locataires. Ces locations feront l'objet de conventions

La séance est levée à 21h55 suite à l'épuisement de l'ordre du jour.

Le Maire, Davy LAGRANGE



Le secrétaire, Jean-Luc CALMELS

